

Lettre d'information à destination des enseignants en éducation musicale et chant choral de l'académie de Limoges

Dans le cadre de nos missions liées à la mise en œuvre du Plan choral, il nous appartient collectivement de garantir que les **projets menés dans les établissements répondent aux exigences pédagogiques, éducatives et artistiques définies par le vademecum national**. Nous avons récemment été interpellés par l'émergence de projets extérieurs à visée commerciale, dont certains suscitent un certain engouement. Il est important d'apporter quelques éléments d'analyse et de clarification à ce sujet.

Un cadre clair défini par le Plan choral

Le Plan choral rappelle que les projets doivent **placer les élèves au cœur** d'une démarche artistique, collective et inclusive. Il valorise les partenariats institutionnels (DRAC, structures culturelles, ensembles professionnels) dans une logique de **co-construction**. Il exige que les projets soient accessibles à tous les élèves, sans barrière financière, et visent avant tout la formation vocale et musicale dans un cadre pédagogique rigoureux.

Les dérives possibles des projets commerciaux

Certains projets à visée commerciale, bien que séduisants par leur aspect spectaculaire ou "clé en main" peuvent poser plusieurs problèmes :

- Un coût élevé pour les familles (places entre 35 et 65 euros), générant des inégalités d'accès
- Une externalisation de la démarche pédagogique, où l'enseignant devient prescripteur plus que formateur. Une mise en scène valorisant davantage l'événement que le processus éducatif et artistique.
- Une confusion entre partenariat culturel et consommation de produit culturel.

Une posture professionnelle à privilégier

Face à ces propositions, il est essentiel de maintenir une vigilance éthique et pédagogique. Je vous invite à :

- Continuer à vous appuyer sur les principes du Plan choral : co-construction, accessibilité, formation des élèves.
- Continuer à privilégier des projets collaboratifs avec des structures reconnues et engagées dans l'éducation artistique.
- Interroger les conditions d'engagement des élèves et des familles dans ces projets.
- Poursuivre la logique de mutualisation, en construisant des projets ambitieux mais cohérents avec les valeurs du service public.

Je vous remercie pour votre engagement au service de l'éducation musicale. Cette vigilance partagée permet de garantir à chaque élève un accès équitable à une pratique chorale exigeante, porteuse de sens. Je reste à disposition pour accompagner, si besoin, les projets et favoriser les dynamiques collectives conformes au cadre institutionnel.

Aurélien Masson, le 25 juin 2025

IA-IPR Éducation musicale et chant choral

